

Séance extraordinaire du 10 juillet 2017

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce dixième jour de juillet deux mille dix-sept (10-07-2017), à 20 h 45, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à vingt heures quarante-cinq (20 h 45) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Modification résolution 2017-02-088 – Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Bâtisse terrain de soccer - Autorisation à la directrice des loisirs – Autorisation de signataire***

Période de questions

- 3. Clôture de la séance***

2017-07-302

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 10 juillet 2017

2. Modification résolution 2017-02-088 – Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Bâtisse terrain de soccer - Autorisation à la directrice des loisirs – Autorisation de signataire

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2017-02-088 qui autorisait la directrice des loisirs à présenter une demande, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) de la MRC de Maskinongé, pour une subvention destinée à la construction d'une nouvelle bâtisse qui sera érigée à l'emplacement des terrains de soccer, sur le chemin des Dalles, et à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT le départ de la directrice des loisirs et que, par conséquent, il y a lieu d'autoriser une autre personne à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de modifier la résolution 2017-02-088;

2017-07-303

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2017-02-088 de la façon suivante :

« Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 20 h 47
Fin : 20 h 47 (pas de question)

3. Clôture de la séance

2017-07-304

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que la séance soit levée à 20 h 47.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière